

# Que dit la loi?

## Règle générale dans un véhicule automobile<sup>1</sup> équipé de ceintures de sécurité, à l'avant et à l'arrière

Les enfants (les moins de 18 ans) qui mesurent moins de 1,35 m doivent voyager dans un dispositif de retenue pour enfants qui leur est adapté<sup>2</sup>.

S'ils mesurent 1,35 m ou plus, ils doivent voyager dans un dispositif de retenue pour enfants qui leur est adapté ou bien utiliser la ceinture de sécurité.

1 : voiture, minibus, camionnette, motorhome...

2 : un petit siège dos à la route, un siège-auto, un rehausseur...

## Aux places assises (à l'avant et à l'arrière) d'un véhicule automobile équipées de ceintures de sécurité

### → Enfants de moins de 1,35 m

Dispositif de retenue pour enfants obligatoire

### → Enfants de 1,35 m ou plus

Dispositif de retenue pour enfants ou ceinture de sécurité obligatoires



→ La réglementation impose aux enfants de moins de 1,35 m de voyager dans un dispositif de retenue pour enfants.

**IBSR** Institut Belge pour la Sécurité Routière

## → Exceptions à la règle générale, dans les voitures et camionnettes:

### Impossible d'installer, à l'arrière, un 3e dispositif de retenue pour enfants parce que 2 autres sont déjà utilisés?

Un 3e enfant de 3 ans ou plus (et de moins de 1,35 m) peut quand même voyager à l'arrière. Il doit alors porter la ceinture de sécurité. S'il voyage à l'avant, il devra en revanche être installé dans un dispositif de retenue pour enfants.

### Dans des cas occasionnels et sur courte distance, pour les enfants transportés qui ne sont pas ceux du conducteur:

s'il n'y a pas de dispositif de retenue adapté dans le véhicule ou pas assez pour tous les enfants transportés, les enfants de 3 ans ou plus peuvent quand même voyager à l'arrière. Ils doivent alors porter la ceinture de sécurité. Attention, cette exception n'est donc pas valable pour les enfants du conducteur du véhicule ! Pour les enfants du conducteur, c'est la règle générale qui est d'application: dispositif de retenue adapté obligatoire s'ils mesurent moins de 1,35 m.

### Et aux places équipées d'une simple ceinture ventrale?

Seuls les sièges-auto prévus pour être attachés avec une simple ceinture ventrale peuvent effectivement être utilisés à ces places. Et il en existe très peu. On ne peut attacher aucun rehausseur avec une ceinture ventrale.

Le non-port de la ceinture de sécurité est une infraction du 2e degré (110€). La non-utilisation (correcte) d'un système de retenue pour enfant est une infraction du troisième degré (165€).

## Et dans les taxis, autocars, autobus, véhicules transportant plus de 8 passagers... ?

Les passagers doivent boucler la ceinture aux places qui en sont équipées. Dans les taxis non équipés d'un dispositif de retenue pour enfants, les enfants de moins de 1,35 m doivent obligatoirement prendre place à l'arrière.

## Et dans les voitures non équipées de ceintures de sécurité ?

Les enfants de 3 ans et plus et de moins de 1,35 m doivent voyager à l'arrière. Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent pas voyager.

## Les enfants peuvent-ils voyager à l'avant ?

Oui, les enfants peuvent, à tout âge, prendre place à l'avant pour autant qu'ils soient attachés comme la loi prescrit (les moins de 18 ans dont la taille est inférieure à 1,35m sont obligés de voyager dans un système de retenue qui leur est adapté). Seule restriction: il est interdit d'installer un enfant dans un dispositif de retenue dos à la route à une place de la voiture équipée d'un airbag frontal, sauf si celui-ci est désactivé.

## Combien d'enfants peut-on transporter ?

Chaque enfant doit disposer d'une place entière dans la voiture. On peut donc transporter autant d'enfants qu'il y a de places passagers dans la voiture.

## A quelle norme d'homologation doit satisfaire un siège-auto ?

Depuis le 10 mai 2008, tous les dispositifs de retenue pour enfants utilisés doivent satisfaire aux normes européennes les plus récentes: R44/03 ou R44/04. Les sièges qui ne répondent pas à ces normes ne peuvent plus être utilisés.

Pour toute autre question, consultez le site de l'IBSR [www.ibsr.be](http://www.ibsr.be) ou contactez la Cellule Jeunes (tél. 02/244 15 11, courriel: [info@ibsr.be](mailto:info@ibsr.be)).

# Enfants en voiture? Toujours attachés!

IBSR



**Un choc à 50 km/h  
pour un enfant non attaché  
= une chute de plus de  
10 m de hauteur.**

#### LES BONS RÉFLEXES

Attachez toujours les enfants en voiture. Bouclez aussi votre ceinture car l'exemple vient d'en haut. Lisez attentivement et respectez le mode d'emploi du siège-auto.

#### QUELLE EST LA PLACE LA PLUS SÛRE EN VOITURE ?

Les places arrière sont les plus sûres. Mais s'il est impossible d'attacher correctement votre enfant à l'arrière, il vaut mieux le faire voyager à l'avant, bien attaché dans un dispositif de retenue adapté.

#### QU'EST-CE QU'ISOFIX ?

C'est un système qui permet de fixer le siège-auto à la structure même de la voiture. Le siège n'est donc plus fixé avec la ceinture de sécurité. Il a des points d'ancrage qui s'accrochent dans des anneaux placés dans le siège de la voiture. Attention, toutes les voitures ne sont pas encore équipées de ce système. Les sièges Isofix actuels disposent également d'un système anti-basculement.

#### LES AIRBAGS ET LES ENFANTS

##### AIRBAG FRONTAL

**Avec un siège dos à la route: jamais** car le bébé court un danger mortel. Déconnectez l'airbag ou placez le siège à une autre place, toujours dos à la route, naturellement !

**Avec un siège face à la route ou un rehausseur: de préférence non.** S'il n'y a pas d'autre solution, reculez au maximum le siège de la voiture afin d'éloigner l'enfant de l'airbag.

##### AIRBAG LATÉRAL

Oui, si l'enfant a une position correcte. Pas de problème donc pour les enfants transportés dans des sièges ou des rehausseurs avec dossier et protections sur les côtés. Mais attention aux rehausseurs sans dossier: veillez à ce que l'enfant se tienne bien droit. Sa tête ne peut pas se trouver près de la zone de déploiement de l'airbag.

Vous souhaitez davantage d'informations sur la sécurité des enfants en voiture? Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure «Attachons les enfants en voiture» (tél. 02/244 15 11) ou la télécharger sur [www.enfantsenvoiture.be](http://www.enfantsenvoiture.be).

# Un système de retenue adapté à chaque enfant

## Siège-bébé dos à la route

Groupe 0+ (homologué pour les 0 - 13 kg)

Le siège est attaché à la voiture avec la ceinture de sécurité ou placé sur une base Isofix. L'enfant est attaché avec des sangles en forme de «Y».



La position dos à la route, tant à l'avant qu'à l'arrière, est primordiale pour les bébés. En cas de collision frontale, elle diminue le risque de blessures graves et de décès. Le cou du bébé n'est pas assez musclé pour retenir sa tête lors d'un choc. C'est pourquoi il ne peut voyager face à la route, comme les adultes.

Ne placez jamais le siège à une place où un airbag frontal est actif car le bébé court un danger mortel. Désactivez l'airbag ou placez le siège à une autre place (toujours dos à la route bien entendu).

Les lits-autos (ou nacelles) protègent moins bien les bébés en cas d'accident. Si vous décidez néanmoins d'en utiliser un, vérifiez qu'il est homologué et fixez-le correctement dans la voiture.

### Conseil

Pour les trajets en voiture de votre bébé, utilisez ce siège le plus longtemps possible, jusqu'au moins 1 an. Les petits pieds dépassent un peu du siège? Ce n'est pas grave.

Passez au modèle suivant (groupe 1):

- lorsque votre bébé pèse plus de 13 kg
- ou lorsque sa tête dépasse du dossier de son siège-auto.

## Siège-enfants face ou dos à la route

Groupe 1 (homologué pour les 9 – 18 kg)



Le siège est attaché à la voiture avec la ceinture de sécurité (le plus souvent à 3 points d'ancrage) ou grâce aux points de fixation Isofix.

### Conseil

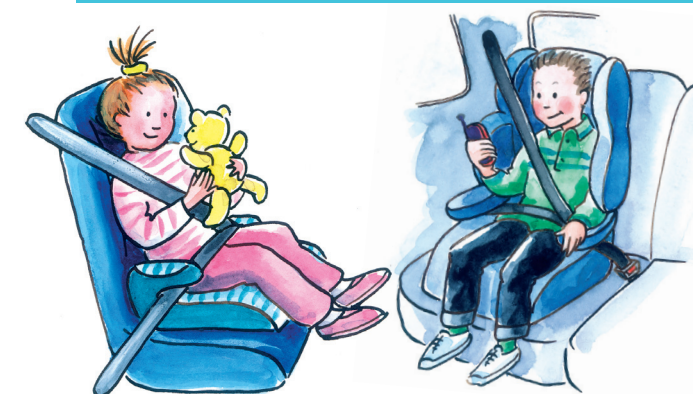
Ne passez pas trop vite à ce type de siège. Ensuite, laissez votre enfant le plus longtemps possible dans ce siège. Passez au rehausseur:

- lorsque votre enfant pèse plus de 18 kg
- ou lorsque sa tête dépasse du dossier de son siège-auto.

## Rehausseur

Groupes 2-3 (homologués pour les 15 – 36 kg)

Le rehausseur et l'enfant sont attachés avec la ceinture de sécurité à 3 points d'ancrage. Le rehausseur est parfois fixé à la voiture par le système Isofix.



Dans un rehausseur, l'enfant n'est retenu que par la ceinture de sécurité. Il est donc moins bien protégé que dans son siège à 5 sangles. Bien que les rehausseurs soient homologués à partir de 15 kg, il vaut mieux laisser votre enfant dans son siège-auto le plus longtemps possible.

Pour les plus jeunes, le rehausseur avec dossier est recommandé. Il permet de bien placer la ceinture sur l'épaule et offre des protections sur les côtés, notamment au niveau de la tête.

La ceinture de sécurité doit être portée correctement: ne jamais la faire passer sous le bras ou dans le dos de l'enfant. Ne jamais utiliser un rehausseur avec une ceinture ventrale (à 2 points d'ancrage).

### Conseil

A partir du moment où l'enfant mesure 1,35 m, la loi lui permet d'être attaché avec la seule ceinture de sécurité.

Mais s'il pèse moins de 36 kg et qu'il est encore à l'aise sur son rehausseur, il vaut mieux qu'il continue à voyager sur celui-ci le plus longtemps possible.